

PROJET D'AMENDEMENT ISO 11118:2015/DAM 1

ISO/TC 58/SC 3

Secrétariat: BSI

Début de vote:
2017-02-02

Vote clos le:
2017-04-26

Bouteilles à gaz — Bouteilles à gaz métalliques non rechargeables — Spécifications et méthodes d'essai AMENDEMENT 1

*Gas cylinders — Non-refillable metallic gas cylinders — Specification and test methods
AMENDMENT 1*

ICS: 23.020.35

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 11118:2015/DAmD 1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9a7fdd24-b54e-4309-95a7-a614df08e8c8/iso-11118-2015-damd-1)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9a7fdd24-b54e-4309-95a7-a614df08e8c8/iso-11118-2015-damd-1>

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

Le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité.

TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN



Numéro de référence
ISO 11118:2015/DAM 1:2017(F)

© ISO 2017

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 11118:2015/DAmD 1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9a7fdd24-b54e-4309-95a7-a614df08e8c8/iso-11118-2015-damd-1)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9a7fdd24-b54e-4309-95a7-a614df08e8c8/iso-11118-2015-damd-1>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC) voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/foreword.html.

L'amendement 1 à l'ISO 11118:2015 a été élaboré par le Comité technique ISO/TC 58, *Bouteilles à gaz*, Sous-comité SC 3, *Construction des bouteilles*.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 11118:2015/DAmD.1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9a7fdd24-b54e-4309-95a7-a614df08e8c8/iso-11118-2015-damd-1)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9a7fdd24-b54e-4309-95a7-a614df08e8c8/iso-11118-2015-damd-1>

Bouteilles à gaz — Bouteilles à gaz métalliques non rechargeables — Spécifications et méthodes d'essai - AMENDEMENT 1

1 Modification du paragraphe A.3.2.4, Essai de non-aptitude à la recharge

Dans la liste du point a) du paragraphe A.3.2.4, Essai de non-aptitude à la recharge, remplacer le 2) par ce qui suit :

« 2) fixer le cône du robinet sur un conteneur vide approprié de même contenance en eau que la bouteille destinée à être utilisée avec le robinet. Appliquer une pression positive continue égale à 10 % de p_{vt} , mais au moins égale à 2 bar, à la sortie du robinet. S'assurer que le robinet est ouvert. Après 1 h, vérifier la pression dans le conteneur. La pression dans le conteneur ne doit pas dépasser 5 % de la pression appliquée. »

2 Modification du paragraphe A.4.2, Déroulement des essais

Remplacer la première phrase du paragraphe A.4.2, Déroulement des essais, par la suivante :

« Au moins 50 bouteilles non rechargeables, garanties par le fabricant comme étant représentatives de la nouvelle conception, doivent être mises à disposition pour l'essai de prototype. »

[ISO 11118:2015/DAmD 1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9a7fdd24-b54e-4309-95a7-a614df08e8c8/iso-11118-2015-damd-1)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9a7fdd24-b54e-4309-95a7-a614df08e8c8/iso-11118-2015-damd-1>